

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 33

Représentés : 2

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Election des représentants de la commune au conseil d'administration de l'établissement public administratif du Théâtre des Sources

L'An deux mille vingt-six, le vingt-huit mars à onze heures, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le vingt-quatre mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Pauline LE FUR, Maire.

Etaient présents : Pauline LE FUR, Gilles MERGY, Léa POGGI, Maxime MESSIER, Catherine GOINDIN, Stein Van OOSTEREN, Nadège HAMMOUDI, Michel FAYE, Astrid BROBECKER, Jean-yves SOMMIER, Sarah TISSANDIER, Lamine DIA, Ninon PONCET, Moussa KONÉ-DIALLO, Aline VENTURINI, Antoine PETIT, Hélène SOL, Yacine BENACHOUR, Cécile POUTIERS, Jean-Jacques FREDOUILLE, Hajar BOUSADA, Emmanuel DURAND, Christine VICARI, Dominique FRUCHTER, Sophie DE QUATREBARBES, Florian BIERRE, Noëlle JOUADI, Laurent VASTEL, Michel RENAUX, Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, Claudine ANTONUCCI, Pierre-Henri CONSTANT, Cécile COLLET, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

Malika ASSANTE

pouvoir à

Laurent VASTEL

Guillaume LAURENCIN

pouvoir à

Cécile COLLET

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme Ninon PONCET est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-33,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R.2221-5,

Vu les statuts de l'EPA du Théâtre des Sources précisant la composition du Conseil d'Administration, et les modalités de désignation par le Maire et soumis au Conseil Municipal, notamment son article 4,

Considérant que le conseil d'administration de l'EPA du théâtre des Sources est composé de cinq membres élus représentants le conseil municipal,

L'élection a lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue des suffrages exprimés,

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres devant composer le conseil d'administration de l'établissement public administratif du théâtre des Sources,

DEL260328_12

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 092-219200326-20260328-DEL260328_12A-DE

Après appel à candidature,

Considérant qu'une seule liste a été déposée,

Considérant que le vote a eu lieu à main levée à l'unanimité des membres du Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : les membres élus au conseil d'administration de l'EPA du Théâtre des Sources sont les suivants :

Pauline LE FUR
Astrid BROBECKER
Ninon PONCET
Aline VENTURINI
Muriel GALANTE-GUILLEMINOT

Article 2 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la Ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 3 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé la Maire et la secrétaire de séance

Secrétaire de séance

Ninon PONCET



Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en préfecture le : 08/04/2026

Publication/Affichage le : 09/04/2026

Pour la Maire par délégation

Directrice du pôle administratif et affaires générales



POUR EXTRAIT CONFORME
La Maire

Pauline LE FUR

